

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COMMUNE
LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/040

**RENOUVELLEMENT CONCESSION**

7K7

MIROUZE Ernest  
Concessionnaire

**LE MAIRE DU VIGAN**

Vu la demande présentée par

Madame MIROUZE Danielle, Rose, Marcelle  
Résidence Le Survile - Esc 5  
81 Avenue de Louisville  
34080 MONTPELLIER  
ayant-droit du concessionnaire

Et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille , Emplacement 7 K 7 Pleine-terre

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**: il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,  
Une concession pour une durée de de 15 années numéro de Plan 7K7  
A compter du 10 août 2022 et qui expirera le 9 août 2037  
de 2,00 m<sup>2</sup> environ, et de capacité de corps 3 places environ,

**Article 2** : Cette concession est accordée à titre de :  
 renouvellement

**Article 3** : La concession est accordée moyennant la somme totale de 300,00 euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à LE VIGAN, le 11 février 2025

Exemplaire destiné au(x) :  
 Titulaire de la concession  
 Receveur Municipal  
 Archives de la Commune

Le Maire,  
Sylvie ARNAL



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Le Vigan. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.